

Immigration : Jacques Toubon, vous avez fait assez de dégâts : prenez votre retraite !

écrit par Massilia | 19 décembre 2017

Du « Figaro »:

Migrants : la charge de Jacques Toubon contre la politique du gouvernement

Par Marcelo Wesfreid

Mis à jour le 18/12/2017 à 14h37 | Publié le 18/12/2017 à 10h49

LE SCAN POLITIQUE – Le tour de vis du gouvernement en matière migratoire provoque l'inquiétude du Défenseur des droits, qui dénonce une «défaillance par rapport aux droits fondamentaux». Gérard Collomb, lui, assure défendre une politique «équilibrée».

C'est peu dire que le défenseur des droits Jacques Toubon ne voit pas d'un bon œil le durcissement de la politique migratoire d'Emmanuel Macron.

Au point de fustiger «une défaillance nette par rapport aux droits fondamentaux», dans une interview, lundi, sur France Inter.

Selon l'ancien garde des Sceaux de Jacques Chirac, les «instructions vont plus loin» que celles de tous les gouvernements précédents et sont en «défaut avec les droits fondamentaux».

Ce qui risque d'entraîner une «condamnation de la cour européenne des droits de l'homme», estime Jacques Toubon.

Dans son viseur, notamment, la circulaire gouvernementale du 12 décembre qui prévoit le recours à des «équipes mobiles» dans les centres d'hébergement d'urgence pour en recenser les occupants, et les

orienter vers des structures différentes selon qu'ils seraient réfugiés, demandeurs d'asile ou déboutés...

Une forme de recensement, qui n'est pas du goût de la Fédération des acteurs de la solidarité (Fas, ex-FNARS).

Plusieurs associations, qui en sont membres, viennent justement de saisir le Défenseur des droits, Jacques Toubon, pour lui demander «d'intervenir auprès du gouvernement» pour que ses dernières instructions «portant gravement atteinte aux droits fondamentaux» des étrangers «ne soient pas mises à exécution».

Collomb pense mener une «politique équilibrée»

Parallèlement, Jacques Toubon s'inquiète du projet de loi «asile-immigration», porté par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb.

Il prévoit de doubler la durée maximale de rétention à 90 jours, d'accélérer les expulsions et d'instaurer un traitement rapide des demandes de droit d'asile.

Un processus jugé trop «expéditif» par le Défenseur des droits pour permettre aux personnes déboutées de pouvoir déposer un éventuel recours.

De son côté, le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb a assuré, sur RTL, qu'il défendait une «politique équilibrée».

L'ancien maire de Lyon a estimé qu'il y avait «95.000 demandes d'asile par an». «Si nous accueillions tout le monde, nous ne pourrions pas le faire dans de bonnes conditions», a argumenté le ministre de l'Intérieur.

Lequel a ajouté que la situation était devenue «explosive» à Paris et inquiétante à la frontière avec l'Italie.

«L'immense majorité des Français comprend la politique que nous menons», a conclu le ministre.